

Quelles sont les aides financières pour les jeunes et les étudiants : Plus de 20 aides réservées aux moins de 26 ans

De nombreuses aides sociales sont versées en France pour la famille par la CAF, Pôle Emploi ou d'autres organismes. Certaines d'entre elles sont réservées "aux jeunes et étudiants". **Par cette notion, on entend les moins de 26 ans.**

Elles concernent les jeunes à la recherche d'un emploi, en grande difficulté face à l'insertion professionnelle, les jeunes qui poursuivent leurs études (sous forme de différentes bourses), l'accès gratuit à certains loisirs...

Afin de vous aider dans vos recherches, **nous avons listé pour vous 18 dispositifs auxquels peuvent prétendre les jeunes et les étudiants.** En cas de besoin, il est possible de se rapprocher du [référént socio-éducatif du campus 1 du FIM](#).

Les aides financières

Bourse étudiante du Crous

La bourse du Crous est attribuée aux étudiants pour les aider (ou leur famille) à financer le cursus des études supérieures. Elle est soumise à conditions.

Elle est divisée en plusieurs échelons (de 0 Bis à 7) avec **une aide aux étudiants représentant entre 1.032 euros à 5.679 euros par an.** Son versement s'effectue de septembre à juin dans la majorité des cas.

Selon votre situation, [d'autres dispositifs du Crous](#) peuvent être sollicités (soutien financier ou accompagnement social).

Obtenez un prêt étudiant auprès de 5 banques partenaires

Le prêt étudiant a été mis en place afin d'aider les étudiants à poursuivre leur scolarité. **Il s'agit d'un prêt dont 50% est garanti par l'état.** De ce fait, aucune caution de la famille n'est exigée.

Le montant maximum accordé est de 15.000 euros. Aucune condition de ressources n'est demandée. Seules 5 banques proposent aux étudiants le prêt garanti par l'état. Les modalités (taux d'intérêt, modalité de remboursement...) sont propres à l'établissement bancaire choisi.

Aides aux jeunes : Le Revenu Minimum Étudiant

Le RME (Revenu Minimum Étudiant) est une aide mise en place par certaines communes afin d'aider les étudiants dans la vie quotidienne.

Cette aide aux étudiant n'est pas accessible partout en France. Les jeunes éligibles et les conditions d'octroi de l'aide dépendent des communes partenaires du dispositif.

Le RME vient en plus des aides sociales qui peuvent être accordées aux étudiants.

Fonds d'aide d'urgence

La poursuite des études supérieures peut être synonyme de difficultés financières. Si cela est votre cas, il est possible de faire appel au FNAU (Fonds National d'aide d'Urgence). **Elle permet aux étudiants d'obtenir une aide passagère ou à l'année.**

L'aide ponctuelle (1 versement) est de 1.669 euros maximum et peut être accordée 2 fois. En ce qui concerne l'aide mensuelle, elle s'élève à 5.551 euros maximum au total.

L'aide à la mobilité Master

Les étudiants ayant obtenu leur licence et souhaitant poursuivre leurs études en master dans une autre académie **peuvent solliciter la prime à la mobilité Master.**

Cette aide est destinée aux étudiants boursiers et son montant est de 1.000 euros. Elle est versée sous conditions de ressources et d'éloignement géographique. **La demande se fait directement en ligne.**

Le dispositif "Devoirs Faits"

Le dispositif "Devoirs faits" permet d'accompagner les collégiens pour les aider à réaliser leurs devoirs dans leur établissement. Dans un premier cet accompagnement était réalisé par les professionnels travaillant dans le collège (professeur, assistant d'éducation...), mais **depuis 2021 les étudiants peuvent également tenir ce rôle.**

Ces heures de soutien aux collégiens sont rémunérées 15,99 euros bruts de l'heure soit environ 12€ nets, et le quota minimum est de 2 heures par semaine.

Le RSA jeune

Le revenu de solidarité active (RSA) est une aide réservée aux personnes de plus de 25 ans cependant sous réserve de certaines conditions **les jeunes de moins de 25 ans peuvent également y prétendre.**

En effet, en plus des conditions "classiques" de ressources et de nationalité, **les jeunes de moins de 25 ans doivent avoir travaillé au moins 2 ans à plein temps sur les 3 dernières années ou assumer seule la charge d'un enfant né ou à naître.**

L'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)

Si vous avez perdu votre job d'étudiant, **vous pouvez vous inscrire à Pôle Emploi et bénéficier de l'ARE afin de compenser votre perte de revenu.** Communément appelée allocation chômage, cette aide est toutefois soumise à conditions.

En effet, pour y prétendre vous devez justifier d'une période de travail d'au moins 4 mois sur les 27 derniers mois et ne pas avoir démissionné de votre dernier sans motif légitime (attention à la réforme de l'assurance chômage).

Les aides au logement pour les jeunes et les étudiants

Si vous louez votre appartement dans le cadre de vos études, vous pouvez bénéficier [d'une aide au logement](#), à l'image d'un locataire "classique", à votre nom ([les conditions de l'APL](#) sont identiques). À noter que le montant de certaines aides CAF des parents sera impacté.

La CAF dispose d'un service réservé aux étudiants. Il est accessible au 0 810 29 29 29 (0,06€/minute + prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h à 17h.

APL étudiant

Tout étudiant peut bénéficier d'une aide au logement en son nom du moment qu'il respecte les conditions de ressources imposées par la CAF.

Néanmoins, l'appellation de l'aide au logement étudiant ne sera pas la même selon le type de location qu'il occupe et sa situation personnelle :

- Les étudiants louant un logement conventionné avec l'État bénéficieront de **l'APL** : Le plus souvent, il s'agit de logements HLM ou en résidence universitaire ([la demande de logement Crous](#))
- Les étudiants avec une personne à charge louant tout autre type de logement dépendront de **l'ALF** (Allocation Logement à caractère Familial)
- Les étudiants sans personne à charge louant tout autre type de logement dépendront de **l'ALS** (Allocation Logement à caractère Social)

Quel que soit le type d'allocation logement versée à l'étudiant, la procédure de demande reste la même. C'est ce que l'on appelle communément une demande APL.

Dossier Loca Pass

Le dispositif Loca Pass se décompose en 2 aides distinctes. Il est possible de demander l'une d'entre elles ou de bénéficier des 2 en même temps.

L'avance Loca Pass permet d'obtenir un prêt à taux sans intérêt afin de payer le dépôt de garantie qui vous est demandé (1 mois en général). La garantie quant à elle permet à un organisme de se porter garant auprès du propriétaire en cas de difficultés financières par la suite.

La garantie Visale

Le dispositif Visale s'adresse à tous les jeunes de moins de 31 ans qui ne peuvent pas trouver un garant pour la location d'un logement (du parc privé ou social).

Notez bien que la garantie Visale ne permet pas de prendre en charge le dépôt de garantie, mais il assure le bailleur contre les loyers impayés. **La demande se fait directement en ligne et doit être effectuée avant la signature du bail.**

Les aides à la santé pour les jeunes et les étudiants

Mutuelle étudiante

À compter de la rentrée 2018, **ce que l'on nomme "mutuelle étudiante" change de fonction.** Auparavant, il s'agissait de l'affiliation à la sécurité sociale, mais dorénavant, il s'agit d'une complémentaire santé à part entière.

Pour être bien couvert en tant qu'étudiant, plusieurs solutions à des prix différents sont possibles. La moins chère consiste à être couvert sous le contrat des parents.

Examen de santé gratuit

En tant qu'étudiant, les charges à assumer sont souvent nombreuses. Le loyer représente le poste de dépense le plus important, mais **les frais de santé peuvent aussi amputer le budget.**

Il est possible de profiter d'un examen de santé gratuit tous les 5 ans proposé par la CPAM. Il ne s'agit pas d'un dispositif propre aux étudiants, mais il est possible d'en bénéficier durant vos études. De nombreux centres de santé accueillent le public.

La complémentaire santé solidaire (CSS)

La CSS est une complémentaire santé destinée aux personnes avec de faibles revenus. Elle prend deux formes distinctes selon vos ressources : 100% gratuite ou avec une participation financière. À noter que la participation financière est de 8€ par mois pour les moins de 29 ans.

La demande de CSS peut se faire directement en ligne depuis votre compte Ameli ou en remettant le formulaire dédié au guichet de votre caisse d'assurance maladie.

Les aides au transport pour les jeunes

Aides au permis de conduire

Passer le permis de conduire représente un budget important, heureusement **il existe différents dispositifs pour en faire baisser le prix**

Passer son permis via une auto-école en ligne comme "[En voiture Simone](#)" ou "[Ornikar](#)" permet de diminuer grandement le prix du permis. Si vous avez besoin du permis de conduire de trouver un emploi, vous pouvez également vous faire accompagner par Pôle Emploi.

Voyagez à prix réduit dans votre région grâce aux aides SNCF et sur le car

Toutes les régions de France proposent aux jeunes de moins de 26 ans de profiter de voyages gratuits ou à prix réduit.

Il existe une liste pour vous les aides SNCF et sur le car disponibles dans toute la France pour les jeunes et les étudiants. Grâce à la carte interactive, **sélectionnez votre région et découvrez les aides au transport** qui vous sont proposées.

Les demandeurs d'emploi sont également éligibles à des offres spéciales.

Les aides pour les loisirs pour les étudiants et les jeunes

Aide financière au Bafa

Tous les jeunes d'au moins 17 ans (que les parents soient allocataires ou non) peuvent obtenir une aide de la CAF pour prendre en charge une partie des frais de formation au Bafa. Son montant est de 106,71 euros maximum.

À cela peut venir s'ajouter d'autres financements supplémentaires de la CAF de votre département.

Accès gratuit aux musées

De nombreuses villes de France proposent aux jeunes de moins de 26 ans **d'accéder aux musées ou à certains autres monuments comme des châteaux gratuitement.**

De nombreux lieux sont partenaires du dispositif et il est difficile de faire une liste exhaustive. Il convient de se renseigner auprès du guichet du monument ou du musée.

Le Pass culture pour les jeunes

En expérimentation dans 14 départements français, **le Pass Culture est une aide financière de 500 euros versée aux jeunes dans l'année de leurs 18 ans.**

Cette somme d'argent permet de réaliser de nombreux achats liés à la culture : achat de places de concert, cinéma ou encore théâtre, achat de livres, vinyles et même instruments de musique. De plus le Pass Culture permet également de payer des biens numériques comme des abonnements de streaming musique et vidéo et également d'acheter des jeux vidéos.

L'aide pour les jeunes pour partir en vacances de l'ANCV

L'ANCV propose un dispositif réservé aux jeunes de 18 à 25 ans pour partir en vacances. Il comprend 2 volets : **une aide financière de 150 euros ainsi qu'une offre de séjours à prix attractifs.**

Pour être éligible au dispositif "Départ 18:25" de l'ANCV vos revenus annuels ne doivent pas dépasser les 17 280 euros OU entrer dans l'une des catégories éligibles (étudiant boursier, étudiant en alternance, bénéficiaire de la Garantie Jeune, etc.).

Les aides régionales et locales

Pour la Région Normandie, il existe les nombreux avantages avec le dispositif Atouts Normandie.

Le dispositif Atouts Normandie est le nouveau dispositif régional d'aide aux jeunes Normands de 15 à 25 ans.

Avec Atouts Normandie, la Région souhaite proposer à tous les jeunes Normands un dispositif unique d'accompagnement individuel.

Atouts Normandie s'articule autour de 2 volets :

- un volet « formation » pour les lycéens et apprentis, accessible gratuitement sur simple inscription et demande.
- **un volet « loisirs »** pour tous les jeunes âgés de 15 à 25 ans quelle que soit leur situation, accessible après adhésion d'un montant de 10 €.

Rendez-vous sur www.atouts.normandie.fr pour découvrir toutes les informations sur le dispositif.

L'**agglomération Saint-Loise** a choisi depuis plusieurs années de faciliter la **vie étudiante** avec un Bureau Info Etudiant basé au FJT Espace Rabelais (à côté de Campus 1). Etienne y assure une permanence le jeudi de 14h à 18h

Vous y trouverez toutes les aides spécifiques de SAINT LO AGGLO pour :

- Se loger (avec 1 comité logement : le CLAJJ, 1 résidence étudiant, 1 association logement inter génération)
- Se restaurer (restauration universitaire CROUS)
- Se déplacer (les lignes de bus, comment louer un vélo classique ou électrique)
- Se soigner (la [Sécurité Sociale Etudiante et le nouveau système de régime général](#), les mutuelles, mais aussi la Maison des Adolescents, la Maison de la Prévention pour un bilan complet et gratuit)
- Trouver des aides financières : aide aux demandes de bourses (boursier) pour des projets tutorés dans le cadre de la formation, les fonds de solidarité, etc...
- Pratiquer sports et loisirs : association le SUAPS de l'université de Caen Normandie et l'Association Sportive et Culturelle des Étudiants de l'agglomération Saint-Loise (ASCESL).
- Faire du babysitting (bureau info jeunesse, place du champs de mars à St-Lô)

De nombreuses réductions sont permises grâce à la carte Kiosk (info bureau jeunesse, place du champs de mars à St-Lô)

Des activités sportives en soirée se déroulent tout au long de l'année universitaire : Badminton, Volley, Escalade, Fitness, Futsal, Zumba...

Avec l'ASCESL, des activités découvertes ponctuelles telles que le Karting, le Laser Game, le Canoé Kayak, le Bowling ou la Sophrologie sont régulièrement organisées.

Plus d'infos sur les dates, lieux, horaires des activités régulières et tarifs sur saintlo-sup.jimdofree.com.